

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 1 de 16

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

UFI: M835-Y8GA-A00R-7XVC

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Bases

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
Rue: Salzstraße 15  
Lieu: D-74676 Niedernhall  
Téléphone: +49 7940 50961 61  
E-mail: technical.support@kisling.com  
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail: compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229  
Self-react. E; H242  
Acute Tox. 4; H332  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène  
butane-1-ol  
acétate de n-butyle  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn ≤ 700)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 2 de 16

#### Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H222-H229-H317-H318-H332-H335-H336-H373-H412

#### Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P280-P305+P351+P338-P410+P412

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Peintures et vernis

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 3 de 16

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			40 - 60 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
1330-20-7	xylène			15 - < 30 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
71-36-3	butane-1-ol			5 - < 15 %
	200-751-6	603-004-00-6		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - < 15 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)			5 - < 15 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	40 - 60 %
	par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)		
1330-20-7	215-535-7	xylène	15 - < 30 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg		
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 790 mg/kg		
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg		
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = >22800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 11400 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 4 de 16

#### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête. État semi-conscient. Vertiges.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec, Mousse.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 5 de 16

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

#### Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butyle	50	150		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

##### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 6 de 16

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	diméthyl éther			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1894 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	471 mg/m <sup>3</sup>
1330-20-7	xylène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	221 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	442 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	221 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	442 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	65,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
71-36-3	butane-1-ol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	310 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	55,357 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	155 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,562 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	300 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	600 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	300 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	35,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 7 de 16

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
71-36-3	butane-1-ol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,25 mg/l
Eau de mer		0,008 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,324 mg/kg
Sédiment marin		0,032 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2476 mg/l
Sol		0,017 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 8 de 16

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).  
Épaisseur du matériau des gants > 0,4mm  
période de latence: > 30 min.  
EN ISO 374

#### Protection de la peau

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AP2 (EN 140/143).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	gris clair, rouge brun
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	14 vol. %
Point d'éclair:	< 21 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 50 °C)	> 5000 hPa
Densité:	0,6-0,8 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

#### Testé selon la méthode

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé	
Température d'inflammation spontanée	>300°C
Propriétés comburantes non déterminé	

#### Autres caractéristiques de sécurité

Durée d'écoulement:	< 40s 6 DIN EN ISO 2431
---------------------	-------------------------

#### Information supplémentaire

aucune

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 9 de 16

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Pas de données disponibles pour le mélange.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

##### 10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

##### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Acide. base. Agents oxydants.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

###### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

###### ETAmél calculé

ATE (orale) 3160 mg/kg; ATE (cutanée) 4000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 22.00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3.000 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 10 de 16

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
71-36-3	butane-1-ol				
	orale	DL50 mg/kg	790	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3400	Lapin	
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	14130	Rat	Publication (1954) acute oral toxicity test
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)				
	orale	DL50 mg/kg	11400	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	>22800	Lapin	GESTIS

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700))

#### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylène; butane-1-ol)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butane-1-ol)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 11 de 16

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
1330-20-7	xylène					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3 other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 175	0 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 ( OECD Guideline 209
71-36-3	butane-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1376	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	225 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1998) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1328	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	4,1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1996) OECD Guideline 211
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	23,2	21 d	Daphnia magna	Study report (2000) OECD Guideline 211

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 12 de 16

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,07
1330-20-7	xylène	3,2
71-36-3	butane-1-ol	10
123-86-4	acétate de n-butyle	200

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
71-36-3	butane-1-ol	3,16		QSAR (2017)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 13 de 16

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

##### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0

##### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63 190 277 327 344 381 959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 14 de 16

Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, FLAMMABLE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 80,8%; 678 g/l

2004/42/CE (COV): 678 g/l

Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

##### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 15 de 16

#### Abréviations et acronymes

- Flam. Gas: Gaz inflammables
- Aerosol: Aérosols
- Flam. Liq: Liquide inflammable
- Self-react: Substance autoréactive ou mélange autoréactif
- Acute Tox: Toxicité aiguë
- Asp. Tox: Danger par aspiration
- Skin Irrit: Irritation cutanée
- Eye Dam: Lésions oculaires graves
- Eye Irrit: Irritation oculaire
- Skin Sens: Sensibilisation cutanée
- STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Self-react. E; H242	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Dam. 1; H318	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2250 Spray d'apprêt antirouille gris blanc 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 91390

Page 16 de 16

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	-	-	9a	7, 11	11a	7, 7a	91	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*